

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02098 Numéro SIREN : 843 974 049 Nom ou dénomination : 3K PLUS RENOV

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2023 sous le numéro de dépôt 2519

2519

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social
3K PLUS RENOV 04 CITE DE LA BISCOTTERIE 77390 GUIGNES FRANCE	04 CITE DE LA BISCOTTERIE 77390 GUIGNES
SIRET 84397404900028	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE

23 MAR. 2023

DEPOSE LE

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Travaux de montage de structures métalliques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Bénéfice imposable à 15%	11 780	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
	Cabinet NM CONSEIL 10 AVENUE DE LA COUR DE FRANCE 91260 JUVISY-SUR-ORGE Tél : 0988336719
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 21032023 Lieu : Qualité : Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2021)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e					
						f					
						g					
						h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j					
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)					
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
						Montant des sommes versées :					
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
						Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires	
J DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%						
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
					MVLT imputée sur les PVL de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice						
					MVLT restant à reporter						

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012020

ET CLOS LE

31122020

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Entreprise 3K PLUS RENOV

04 CITE DE LA BISCOTTERIE

77390 GUIGNES

Ancienne adresse en cas de changement

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A

Signature,

Nom et qualité du signataire

Guignes, le 21/03/2023

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto.

[illegible]

Si le nombre de cadres est insuffisant joindre un état de même modèle et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise 3K PLUS RENOV

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 04 CITE DE LA BISCOTTERIE 77390 GUIGNES

SIREN 8 4 3 9 7 4 0 4 9

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2

Durée de l'exercice précédent* 0

					Exercice N clos le								
					3	1	1	2	2	0	2	0	
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitations incorporelles				010			012					
	Fonds commercial *												
	Autres *				014	417		016	293		123		
	Immobilitations corporelles *				028			030					
	Immobilitations financières * (1)				040			042					
Total I (5)					044	417		048	293		123		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050			052					
		Marchandises *			060			062					
	Avances et acomptes versés sur commandes				064			066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068			070					
		Autres* (3)			072	25 682		074			25 682		
	Valeurs mobilières de placement				080			082					
	Disponibilités				084	4 577		086			4 577		
	Charges constatées d'avance*				092			094					
	Total II					096	30 258		098			30 258	
	Total général (I + II)					110	30 675		112	293		30 382	
PASSIF										Exercice N		NET	
										1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*							120			1 000		
	Écarts de réévaluation							124					
	Réserve légale							126			78		
	Réserves réglementées*							130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)							131			132		
	Report à nouveau							134			1 476		
	Résultat de l'exercice							136			10 013		
	Provisions réglementées							140					
	Total I							142			12 567		
Provisions pour risques et charges							Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156			4 791		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*							166			3 109		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)							169	2 550		172	9 916	
	Produits constatés d'avance							174					
	Total III							176			17 815		
Total général (I + II + III)								180			30 382		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182	417	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs			199			(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **3K PLUS RENOV**Néant ☐ ***A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	157 515
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	939
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	158 454
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242 131 863
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				244
	Rémunérations du personnel*				250	8 050
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2 299
	Dotations aux amortissements*				254	139
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	869
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	143 220

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)					300	3 454
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	1 767

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)

					310	10 013
--	--	--	--	--	-----	--------

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

10 013

314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		1 767	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créanc report en arrière du déficit	346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURSBénéfices col.1
Déficit col.2

352

11 780

354

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITSBénéfices col.1
Déficit col.2

370

11 780

372

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise 3K PLUS RENOV

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise 3K PLUS RENOV

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 3K PLUS RENOV

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	417	412		414		416	417				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490	417	492		494		496	417				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	293	502		504		506	293		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
	TOTAL	570	293	572		574		576	293		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme				
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 3K PLUS RENOV

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 3K PLUS RENOV

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012020

et clos le : 31122020

Durée en nombre de mois 1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	157 515
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	157 515

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	939
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	939

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	21 592
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	96 988
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	13 283
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	869
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	132 732

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	25 723
-----------------------------	-----------------------------	-----	--------

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	25 723
---	-----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024 du 160 au	
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 4 3 9 7 4 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3K PLUS RENOV

ADRESSE (voie) 04 CITE DE LA BISCOTTERIE

CODE POSTAL 77390

VILLE GUIGNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M	Nom patronymique	KADIMA	Prénom(s)	KALALA
Nom marital		% de détention	50	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	24051963	N° Département	99	Commune
Adresse : N°	2	Voie	Rue Georges Charpak	Pays
Code Postal	77176	Commune	SAVIGNY-LE-TEMPLE	Pays

Titre (2) M	Nom patronymique	KADIMA	Prénom(s)	KEVIN ROLAND
Nom marital		% de détention	50	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	10041997	N° Département	93	Commune
Adresse : N°	2	Voie	Rue Georges Charpak	Pays
Code Postal	77176	Commune	SAVIGNY-LE-TEMPLE	Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 4 3 9 7 4 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3K PLUS RENOV

ADRESSE (voie) 04 CITE DE LA BISCOTTERIE

CODE POSTAL 77390

VILLE GUIGNES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

3K PLUS RENOV

Société par Actions Simplifiée

Capital : 1000 €

Siège social :

4, Cité de la Biscotterie 77390 Guignes

RCS Melun 843 974 049

PROCES -VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

TENUE EXTRARDINAIREMENT

En date du 22 mars 2023



L'an deux MILLE VINGT-TROIS

Le Vingt-deuxième jour du mois de mars

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue Extraordinaire au siège social de la société **4, Cité de la Biscotterie 77390 Guigne**

Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour, à savoir ;

1. Approbation des comptes comptables de l'exercice clos le 31-12-2020
2. Affectation du Résultat de l'exercice clos le 31-12-2020
3. Distribution des DIVIDENDES
4. Perspectives d'avenir
5. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Monsieur KADIMA Kalala préside l'Assemblée en sa qualité d'associé et gérant..

Le Président constate que tous les associés sont présents, à savoir :

- Monsieur KADIMA Kalala, propriétaire de 50 parts sociales, numérotées de 01 à 50 inclus
- Monsieur KADIMA Kevin Roland, propriétaire de 50 parts sociales, numérotées de 51 à 100 inclus

Par conséquent, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue Extraordinairement est régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Le Président explique aux associées la cause de la tenue tardive de la présente Assemblée Générale appelée à statuer sur les COMPTES ANNUELS de l'exercice clos le 31/12/2020, par rapport aux délais légaux.

En effet, dit-il, ce retard est dû, entre autres, par la CRISE de la PANDAMIE COVID19 qui a perturbé le fonctionnement de la plupart des structures dont le

Cabinet comptable, à qui nous avons confié la mission d'établissement des comptes annuels de cet exercice 2020.

Par ailleurs, le Président informe les associés que d'après la Gérance de la société, les activités de la société se déroulent normalement.

Il est à signaler, cependant, l'orientation optée par la gérance consistant à mettre l'accent sur la sous-traitance des marchés signés, au cours des exercices à venir.

Les perspectives d'avenir, dit la Gérance, s'avèrent encourageants.

Ce rappel d'information terminé, le président déclare la séance ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix, les RESOLUTIONS suivantes :

Première Résolution : APPROBATION DES SOMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2020

Les associés prennent ACTE des COMPTES ANNUELS de l'exercice clos le 31/12/2020, qui contiennent CHIFFRES ci-après :

- PRODUITS de l'exercice :158454 €
 - Prestations de services = 157515 €
 - Autres Produits 939 €
- CHARGES D'EXPLOITATION /143220 €
- RESULTAT D'EXPLOITATION 15224 €
- CHARGES EXCEPTIONNELLES 3454 €
- RESULTAT FISCAL 11780 €
- IMPOT SUR LES SOCIETES 1767 €

L'assemblée Générale E Annuelle tenue Extraordinairement approuve ces COMPTES et les CHIFFRES qui y sont retranchés, tels que présentés par la Gérance.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution : AFFECTATIONS DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Les associées prennent ACTE du RESULTAT de l'exercice clos le 31-12-2020, tel que présenté par la gérance, soit un montant de 11780 €.

L'assemblée générale Annuelle tenue Extraordinaire affecte ce montant au Compte d'APPORT A NOUVEAU.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution : DISTRIBUTION DE DE DIVIDENDE

L'assemblée général Ordinaire Annuelle tenue Extraordinairement prend ACTE qu'aucune distribution de DIVIDENDE n'a été proposée par la Gérance.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution : PERSPECTIVES D'AVENIR

Les associés prennent ACTE du bon déroulement des activités de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2020 ainsi que des bonnes perspectives d'avenir.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Gérant ou à son mandataire, porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'usage.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent PROCES VERBAL, signé, après lecture, par les associés présents.

Gérant : K. KADIMA

